

BON DE COMMANDE

BILLETTERIE TARIFS RÉDUITS



EXPÉDITEUR

Raison sociale :

Numéro client :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Nom : Prénom :

Fonction :

Email :

TYPE D'ENTRÉES

		Tarif Réduit / CSE	Tarif Public	Quantité	Total TTC
OFFRE DUO (Aquarium +Mini-châteaux)	Adulte 13 ans et +	26.00€	30.00€		
	Enfant (3/12 ans inclus)	18.00€	22.00€		
AQUARIUM	Adulte 13 ans et +	14.00€	16.00€		
	Enfant (3/12 ans inclus)	10.00€	12.00€		
MINI-CHATEAUX	Adulte 13 ans et +	14.00€	16.00€		
	Enfant (3/12 ans inclus)	10.00€	12.00€		

TOTAL : €

Validité :

Fin de saison de la saison N+1

Règlement :

sur facture par commande
en chèque ou virement

Fait à : Le

Signature du trésorier :

Livraison

Billets PDF - envoi email

Codes Excel - envoi email

Le traitement de cette commande ne sera effectué qu'à réception de ce bon dûment rempli, adressé à :
Parcs Touraine Val de Loire - Lieu-dit les Hauts Bœufs - Route de l'Aquarium - 37400 LUSSAULT-SUR-LOIRE
Tél : 02 47 23 44 57 - ou par mail resa@grandaquariumdetouraine.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE
de la société Parcs de Touraine et Val de Loire
à destination des clients professionnels – Mises à jour le 22/11/2023

Toute commande ou toute réservation auprès du vendeur, proposant des prestations sur les parcs de l'Aquarium de Touraine et de Mini-Châteaux, emporte acceptation expresse des présentes Conditions générales de vente (ci-après "CGV") par le client professionnel et/ou une administration (ci-après le "Client"). Les Conditions générales d'achat du Client ne sont pas applicables.

ARTICLE 1 – Tarifs

Les tarifs sont disponibles sur simple demande.

ARTICLE 2 – Modalités de paiement

Le Vendeur accepte les paiements par chèque, carte bancaire ou virement.

Pour l'achat d'une prestation, le Client doit verser un acompte de 30% du prix de la réservation. Le solde est payable au plus tard le jour de la visite en un seul paiement. Pour les Clients personnes morales de droit public, le règlement est effectué par l'engagement de règlement, matérialisé par le bon de commande adressé au vendeur.

En cas de retard de paiement, le montant des factures émises sera majoré, à titre de pénalité, au taux de trois (3) fois le taux de l'intérêt légal, par jour de retard, auquel s'ajoute une pénalité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40,00 € (quarante euros).

ARTICLE 3 – Modalités d'annulation et de modification

Les demandes d'annulation et de modification doivent être formulées par écrit le plus tôt possible et devront faire l'objet d'une acceptation écrite du vendeur. En cas de refus de l'annulation ou de la modification, aucun remboursement ne sera effectué et l'intégralité du montant sera dû au vendeur. Dans le cas d'une réduction du nombre de visiteurs d'un groupe en dessous de 20 visiteurs, le prix sera ajusté en conséquence au tarif public.

Si la demande de modification, dument acceptée par le vendeur, génère une augmentation de prix (ex : augmentation du nombre de visiteurs ou achat d'une ou plusieurs prestations supplémentaires), une nouvelle facture établie par le vendeur et sera transmise par courriel.

Toute annulation ou modification entraîne au surplus la facturation d'un montant forfaitaire de 30 euros TTC du par le Client à titre de frais de gestion. Cette somme est directement intégrée dans la facture établie par le vendeur.

ARTICLE 4 – Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel du client font l'objet d'un traitement automatisé par le vendeur, conformément aux conditions énoncées dans la Charte de confidentialité des données à caractère personnel disponible sur le site internet <https://www.aquariumdetouraine.com/protecti-on-des-donnees>.

ARTICLE 5 – Responsabilité

Le vendeur décide notamment de la fixation des jours et horaires d'ouverture du/des parc[s] ainsi que des différentes prestations qu'il propose. Il peut décider de fermer au public tout ou partie du/des parc[s] et suspendre tout ou partie des prestations proposées, pour toute la durée qu'il juge nécessaire, en raison notamment, de questions ou opérations liées à la sécurité ou la santé des visiteurs, à la maintenance, à la réparation, réhabilitation, restructuration de tout ou partie des équipements du/des parc[s], à des intempéries, à l'ordre public, etc., sans pouvoir en être tenu pour responsable et sans que le Client puisse prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit.

Le vendeur décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient et, en particulier : vols, dégradations et/ou pertes susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les visiteurs. Chaque visiteur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence sur les espaces de loisirs du/des parc[s]. Le Client s'engage en son nom et au nom des visiteurs qui l'accompagnent de se conformer au règlement intérieur du vendeur et à toutes les règles de sécurité affichées dans le/les parc[s]. Le vendeur ne sera pas tenu responsable de tout dommage consécutif à l'absence du respect des règles de sécurité par le Client ou tout visiteur se rendant sur le/les parc[s]. Les services habilités du vendeur sont fondés à procéder à l'expulsion de tout contrevenant sans recours possible. Les visiteurs expulsés dans ce contexte ne peuvent en aucun cas obtenir le remboursement des titres d'entrées. Le vendeur attire l'attention du Client sur le fait que l'achat de billet non daté ne garantit pas l'accès aux parcs les jours de forte affluence.

Force majeure - La responsabilité du vendeur ne saurait être engagée dans le cas où le non-respect de ses obligations, trouverait son origine dans un cas fortuit, un cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère au vendeur tels que, et sans que cette liste soit exhaustive : grève, incendie, dégâts des eaux, impossibilité d'accès, conditions climatiques, épidémie, décisions émanant d'autorités, etc. On entend ici toute situation échappant au contrôle du vendeur et de tout prestataire impliqué dans l'exécution de la prestation, et dont les conséquences n'auraient pu être évitées même si toutes les mesures raisonnables avaient été prises, et qui empêchent l'exécution de tout ou partie des obligations prévues au contrat.

ARTICLE 6 – Droit applicable

Les CGV sont soumises au droit français. Les différends seront portés devant les Tribunaux compétents du ressort du Tribunal de commerce de Tours.